

Image not found or type unknown



Renseignements au sujet de mon licenciement a l'amiable

Par **daniel661**, le **18/06/2009** à **19:17**

Bonjour,

voila ce qui m'amène auprès de vous : mon patron m'a proposé un licenciement à l'amiable pour manque d'activités.

Je voudrais savoir si mes droits au chômage sont l'équivalent de mon salaire actuel et de plus il m'oblige à prendre mes congés payés en juillet le temps que le dossier passe en commission.

A t'il le droit? Dans le cas contraire, que dois-je faire?

Merci d'avance.

Cordialement

M. PEDRON